



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS
UNITÉ DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 04/2026-MSANP/SG/DGFS/CHUSMA/PRMP/UGPM

1. Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Travaux de Réhabilitation de Bâtiment de l'Unité de soins de santé du CHUSMA**".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation .

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MENTALE ANJANAMASINA**

Rue : **105- AMBOHIDRATRIMO**

Etage / Numero de Bureau : **PORTE 14 - BLOC ADMINISTRATIFS DU CHUSMA**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA, PORTE 14 - BLOC ADMINISTRATIFS DU CHUSMA et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SANTE MENTALE ANJANAMASINA, PORTE 14 - BLOC ADMINISTRATIFS DU CHUSMA.

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **AU BUREAU DE LA PRMP -PORTE 01 BLOC ADMINISTRATIF DU CHUSMA** au plus tard le **07/09/2026 à 11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- trois cent trente mille Ariary (Ar330 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à Le 26/08/2026
La Personne Responsable des Marchés Publics